

Département de
SEINE-ET-MARNE
_o_o_o_
Canton de
PONTAULT-COMBAULT
_o_o_o_
Commune de
ROISSY-EN-BRIE

Direction de l'Administration Générale : AB / OG // ED

DOMAINE : Délégation de Fonctions et de signature

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE N° 77/2026

Objet : Délégation de fonctions et de signature à Madame Gladys CELANIE –
Adjointe au Maire

Le Maire de la Commune de ROISSY-EN-BRIE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-17, L.2122-18 et L.2122-20,

VU le procès-verbal d'installation du conseil municipal du 20 mars 2026,

VU la délibération du conseil municipal n°08/2026 en date du 20 mars 2026, fixant à 12 le nombre des adjoints au Maire,

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Gladys CELANIE en qualité d'adjoint au Maire, en date du 20 mars 2026,

CONSIDERANT que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les adjoints au Maire,

CONSIDERANT que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les Adjoints au Maire,

CONSIDERANT la nécessité d'accorder délégation de fonctions et de signature à Madame Gladys CELANIE, Adjointe au Maire.

ARRÊTE

Article 1 : Le Maire consent, sous sa surveillance et sa responsabilité, à Madame Gladys CELANIE, Adjointe au Maire, délégation de fonctions, compétences et attributions dans les domaines :

- **Du budget**
- **Des finances**

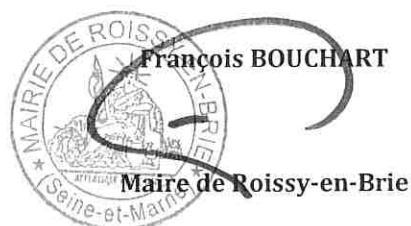
Article 2 : En matière de **budget et de finances**, Madame Gladys CELANIE est habilitée pour signer les documents comptables suivants : les états fiscaux, les documents permettant l'exécution du budget tels que les bordereaux de mandats, les bordereaux de titres, les certificats administratifs, les pièces justificatives relatives aux dépenses et aux recettes, les bons de commandes, les décisions, les devis, arrêtés, courriers divers concernant les finances.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa notification à l'intéressée, de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Préfet de Seine-et-Marne.

Fait à Roissy-en-Brie, le 20 mars 2026

Spécimen de signature :
Madame Gladys CELANIE



RETOURNER UN EXEMPLAIRE SIGNE A LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Je soussignée Gladys CELANIE, atteste avoir reçu le présent acte

LE : SIGNATURE :
